

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I

Julien Nkoghe Bekale, Premier ministre :

"L'Administration doit être exemplaire, respecter les normes qui gouvernent la commande publique, et intégrer les valeurs déontologiques du service public".

Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État français auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères :

"Au-delà des clivages politiques, il y a des nuances qui doivent exister entre les uns et les autres. Il y a un attachement très fort à cette coopération bilatérale qui s'illustre très concrètement en matière économique, culturelle, environnementale, sécuritaire plus que nous avons des défis communs".

Jean-Marie Ogandaga, ministre de l'Économie et des Finances :

"Il y a six mois, nous avons lancé l'audit de la dette intérieure avec l'apport des institutions internationales comme le FMI. (...) Cette dette intérieure va être payée, parce que nous avons pris l'engagement de la régler par tranches, dont la première va débuter dans les prochains jours".

Ali Bongo Ondimba, président de la République :

"Ceux qui s'adonnent à des pratiques répréhensibles seront tous sanctionnés avec une extrême sévérité".

Fridolin Mve Messa, secrétaire exécutif du SENA :

"Aujourd'hui plus qu'hier, les travailleurs éprouvent des difficultés à se nourrir, à se déplacer, à se soigner, à se loger, à se rendre à l'intérieur du pays en toute sécurité, à scolariser leurs enfants malgré les quelques efforts consentis par le gouvernement dans ce domaine".

Dina Koussou, secrétaire nationale du PDG, en charge de l'animation politique dans la province de l'Ogooué Lolo :

"Jean Massima était une personnalité importante de la province de l'Ogooué Lolo, tant sur le plan politique que familial. Il a su marquer les esprits à Koula-Moutou et au-delà de sa province natale".

Patrick Eyogho Edzang, deuxième secrétaire exécutif de Démocratie Nouvelle :

"La division et divergence de vues des différents acteurs politiques et des filles et fils de la localité, a sérieusement retardé le développement de la ville d'Ondo Nkoulou".

La paix et la sécurité en Afrique débattues à Libreville

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

La capitale gabonaise est en passe de devenir la plaque tournante des réflexions inhérentes à la sécurité continentale. En effet, après la IXe Session extraordinaire de la conférence des chefs d'États et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) qui s'est largement penché sur la question, et la visite du président nigérian, Mahamadou Issoufou, peu après une attaque terroriste, Libreville abrite de nouveau une rencontre de haut vol sur ce fléau des "temps modernes".

Durant 48 heures, à partir d'aujourd'hui, Libreville abrite le 7e séminaire du Conseil de Paix et de sécurité de l'Union africaine en collaboration avec les A3 (les trois représentants africains à savoir


l'Afrique du Sud, le Niger et la Tunisie au Conseil de sécurité des Nations unies, Ndlr). Durant les travaux, les experts vont se pencher sur la question sécuritaire du continent, particulièrement en Centrafrique, au Sahel et en Libye. Objectif : guider les positions africaines aux Nations Unies. Cette rencontre se tient pour la seconde fois au Gabon en 14 ans. Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, procédera à l'ouverture officielle dudit séminaire. Pour la circonstance, le Commissaire Paix et Sécurité de l'UA, les représentants des Nations unies, le ministre burundais des Affaires étrangères, par ailleurs président du Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour le mois de janvier et

nombreux ministres et ambassadeurs prendront part aux travaux. Bon à savoir, le CPS est l'organe décisionnel permanent de l'Union africaine pour la prévention, la gestion et les règlements de conflits. Il est constitué de 15 membres bénéficiant des droits de vote égaux. Ses membres sont élus conformément aux principes de rotation et de représentation régionale équitable. La précédente rencontre s'est tenue à Nairobi, au Kenya, en novembre 2018.



Photo: Wilfred MBINAH

Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, procédera à l'ouverture officielle du 7e séminaire du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DÉBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et au regard des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la résolution n°3 de son conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initiée du 11 Novembre 2019 au 10 Février 2020, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif ;

Condition d'accès :


- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est inférieur à 100 millions de FCFA ;
- 2- Acquiescement de 30% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est compris entre 100 et 500 millions de FCFA ;
- 3- Acquiescement de 20% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est supérieur à 500 millions de FCFA ;
- 4- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.


Ces conditions d'accès sont fixées à titre indicatif et pourraient être appréciées par les gestionnaires au cours des échanges.

Une équipe dédiée d'agents de la CNSS se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions. **Veillez prendre rendez-vous au 06-05-33-51 / 06-05-33-75 / 06-05-33-97**

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Fait à Libreville le, 23 OCT. 2019

Le Directeur Général

Romaric Ghislain YOUNGOU MBODOT



1432
01 76 24 39

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon
Tél : 01 76 24 39 • Fax : 01 74 64 25 • www.cnss.ga